

# St-Quentin-Fallavier

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/11/2024, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mathieu GAGET, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Géraldine LAVIELLE à Alexandre CACALY, Liliane BEAURAIN à Andrée LIGONNET, Frederic GOYET à Nicolas BACCONNIER, Diane ROCHET à Bernadette CACALY, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Gregory RONDOT à Sophie GAULTIER, Gaëlle VUILLOT à Beatrice PERRET, Quentin CICALA à David CICALA

Absents : Henri HOURIEZ, Sebastien BERENGUER.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

**DELIB 2024.11.18.12**

**OBJET : Convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin-Fallavier et le Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'ES)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la ville de Saint-Quentin-Fallavier abrite la plus grande partie du Parc International de Chesnes, zone d'activité constituant la première plateforme logistique de France (3<sup>ème</sup> européenne). Celle-ci comprend plus de 400 entreprises qui totalisent 2 millions de m<sup>2</sup> de bâti logistique répartis sur 1000 Ha.

Elle concentre l'ensemble de la chaîne logistique métropolitaine : prestataires logisticiens, chargeurs et services regroupés au sein d'un pôle d'excellence dédié, le Pôle d'Intelligence Logistique.

Le parc accueille également des grands comptes industriels et des PME-PMI sur différents métiers : unités de production industrielles et laboratoires de recherche de renommée mondiale.

Dans ce cadre, le PIL'ES, association loi 1901, poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer la compétitivité et la performance des entreprises,
- promouvoir la logistique et ses savoir-faire,
- développer l'emploi sur le territoire et améliorer les conditions de travail,
- s'engager concrètement dans le développement durable et construire la logistique de demain.

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier souhaite soutenir l'action du Pil'es afin de faciliter la vie des entreprises sur son territoire. Elle ambitionne de renforcer les liens entre les habitants et ces mêmes entreprises, dans une logique de promotion du commerce local, de valorisation de son riche tissu associatif et de promotion de son offre de services.

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier et Le Pôle d'Intelligence Logistique entendent ainsi unir leurs efforts dans le cadre d'un partenariat visant à conforter la filière logistique et son ancrage sur le territoire de la commune.

Ainsi, dans le cadre de la promotion du territoire et de la valorisation de la filière, il est proposé de signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville de Saint-Quentin-Fallavier et le PIL'ES.

Pour soutenir le PIL'ES dans ses actions en faveur de l'emploi dans le secteur de la logistique, la ville attribuera la somme de 2000 € en subvention pour la Biennale de la logistique en 2025.

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature et elle sera valable pour une durée de deux ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin-Fallavier et le Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'ES).
- **VALIDE** l'attribution de la somme de 2 000€ pour soutenir le PIL'ES dans ses actions en faveur de l'emploi dans le secteur de la logistique.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 18/11/2024

Publication et transmission en sous préfecture le 27 novembre 2024

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20241118-1mc16020-DE-1-1

Le Maire

Mathieu GAGET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

## Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Quentin-Fallavier et le Pôle d'Intelligence Logistique (PIL'ES)

Entre :

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier, représentée par Mathieu Gaget en sa qualité de maire en vertu d'une délibération en date du xxxxxxxxxx,

Adresse : 1 rue de l'Hôtel de Ville 38070 Saint-Quentin-Fallavier

Email : [economie@st-quentin-fallavier.fr](mailto:economie@st-quentin-fallavier.fr)

Et :

Le Pôle d'Intelligence Logistique (Pil'es), représenté par Christian Daudu en sa qualité de Président

Adresse : 5 Rue Antoine Condorcet 38090 Villefontaine

Email : [j.celette@nord-isere.cci.fr](mailto:j.celette@nord-isere.cci.fr)

### Article 1 : Présentation

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier est une commune du Nord Isère qui compte environ 6100 habitants. Elle est rattachée à la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI), deuxième pôle économique de l'Isère. Le territoire de la commune abrite la plus grande partie du Parc international de Chesnes, zone d'activité constituant la 1ère plateforme logistique de France (3e européenne). Celle-ci comprend plus de 400 entreprises qui totalisent 2 millions de m<sup>2</sup> de bâti logistique répartis sur 1000 Ha.

Elle concentre l'ensemble de la chaîne logistique métropolitaine : prestataires logisticiens, chargeurs et services regroupés au sein d'un pôle d'excellence dédié, le Pôle d'Intelligence Logistique.

Le parc accueille également des grands comptes industriels et des PME-PMI sur différents métiers : unités de production industrielles et laboratoires de recherche de renommée mondiale.

Créé et piloté par les logisticiens, le Pôle d'Intelligence Logistique est une association loi 1901 dont les objectifs sont la promotion et la décarbonation de la filière Logistique et Transport, au service (objectif prioritaire est) de l'amélioration de la performance des entreprises. Composé de trois collègues d'adhérents, les entreprises (chargeurs, prestataires logistiques, immobilier, entreprises de services et conseil, SSII, intérim, équipementiers...), les acteurs de la formation recherche et les

partenaires institutionnels, le Pôle d'Intelligence Logistique est administré par un Conseil d'Administration et un Bureau.

Les objectifs poursuivis par le Pil'es sont : Améliorer la compétitivité et la performance des entreprises, promouvoir la logistique et ses savoir-faire, développer l'emploi sur le territoire et améliorer les conditions de travail, s'engager concrètement dans le développement durable et construire la logistique de demain.

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier souhaite soutenir l'action du Pil'es afin de faciliter la vie des entreprises sur son territoire. Elle ambitionne de renforcer les liens entre les habitants et ces mêmes entreprises, dans une logique de promotion du commerce local, de valorisation de son riche tissu associatif et de promotion de son offre de services.

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier et Le Pôle d'Intelligence Logistique entendent ainsi unir leurs efforts dans le cadre d'un partenariat visant à conforter la filière logistique et son ancrage sur le territoire de la commune.

## **Article 2 : Objet de la convention**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville de Saint-Quentin-Fallavier et Le Pil'es dans le cadre de la promotion du territoire et de la valorisation de la filière.

Elle vise à créer une synergie entre les acteurs dans une démarche de coordination autour d'objectifs communs :

- Soutenir le développement des entreprises logistiques sur le territoire, en favorisant les échanges et les synergies entre les acteurs économiques du territoire,
- Renforcer l'insertion des entreprises et leurs salariés dans la vie locale, de manière à dynamiser le commerce de proximité, de valoriser le tissu associatif Saint-Quentinois et de promouvoir l'offre de service et d'équipements de la Ville.
- Valoriser le territoire comme un pôle logistique attractif, en mettant en avant ses infrastructures, sa connectivité et son dynamisme mais aussi le bien vivre ensemble.
- Promouvoir des pratiques durables dans la logistique, en sensibilisant les acteurs aux enjeux environnementaux et en encourageant des solutions innovantes.
- Accompagner les entreprises dans un contexte de tension sur le marché du recrutement.

## **Article 3 : Engagements des parties**

La Ville de Saint-Quentin-Fallavier s'engage à :

- 
- Mettre à disposition les équipements de la Ville pour des événements (forums, salons, conférences) rassemblant les acteurs de la filière pour renforcer les liens entre les entreprises et les institutions, au nombre de deux par an.

- Fournir un soutien pour l'organisation du village de la logistique dans le cadre de la Biennale qui aura lieu le 17 avril 2025.
- Promouvoir les initiatives du Pil'es dans les communications de la ville.
- Faire bénéficier les adhérents du Piles du tarif réduit « entreprises de la commune » pour la location du Médian.

Le Pôle d'intelligence logistique s'engage à :

- Relayer les communications de la Ville à destination des entreprises de la zone, notamment les événements Economie – petits déjeuners entreprises, vœux au monde économique, mais aussi la saison culturelle ou tout autre évènement grand public.
- Intégrer le logo de la Ville sur les communications print et digitales des événements organisés sur la commune.
- Travailler en lien avec la ville sur la thématique de l'ancrage territorial : comment les salariés vivent sur leur bassin d'emploi ?

#### **Article 4 : Soutien financier de la Ville**

Pour soutenir le Pil'es dans ses actions en faveur de l'emploi dans le secteur de la logistique, la ville attribuera la somme de 2000 € en subvention pour la Biennale de la logistique en 2025.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

Cette convention entre en vigueur à compter de sa signature et est valable pour une durée de deux ans.

#### **Article 6 : Suivi et évaluation**

Le service Economie est chargé du suivi de la présente convention, à ce titre il est le lien privilégié entre la commune et le Pil'es.

Un comité de suivi sera constitué, composé de représentants des deux parties, afin d'évaluer régulièrement l'avancement des actions mises en œuvre et d'ajuster la collaboration si nécessaire.

#### **Article 7 : Dispositions finales**

Cette convention pourra être modifiée par accord écrit des deux parties. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant d'envisager des procédures judiciaires.

Fait à Saint-Quentin-Fallavier, le 12 décembre 2024.

Pour la Ville de Saint-Quentin-Fallavier

Pour Le Pil'es :

Mathieu GAGET, maire de la commune

[Signature]

Christian Daudu, Président du Pil'es

[Signature]